

CONSEIL COMMUNAL CHEXBRES

Procès-verbal de la séance d'installation du 24 mai 2016



Ordre du jour

S'est excusé pour cette séance : M. Pierre VITALI

Seront assermentés à la Salle du Conseil : M. Romain BOVY
Mmes Caroline PAYER
Sandra STOCCO
Danielle WEGENER

Au temple, M. le Préfet Flotron ouvre la première partie de la séance d'installation en souhaitant une cordiale bienvenue à chacun.

Ces paroles sont suivies par une chanson du cœur d'enfants «Les Inchoeurigibles», accompagnés au piano par Mme Carole Fouvy. Puis, c'est au tour du pasteur Bornand et de l'abbé Sonney de nous accueillir.

Avant de procéder à l'assermentation des membres du Conseil communal et de la Municipalité, «Les Inchoeurigibles» interprètent une deuxième chanson.

M. le Préfet Flotron reprend ensuite la parole et remercie les membres du bureau du Conseil communal et le greffe municipal qui ont préparé cette cérémonie.

Le Conseil communal convoqué par ordre de la Préfecture s'est réuni aujourd'hui afin de procéder :

1. A l'assermentation des membres du Conseil communal.
2. A l'assermentation des membres de la Municipalité.
3. Aux nominations légales.

Il annonce qu'après avoir pris connaissance des procès-verbaux des élections communales, il n'a relevé aucune irrégularité d'une part et, d'autre part, aucun recours ne lui est parvenu au sujet des élections. Il déclare donc être en mesure d'assermenter les élus.

Installation du Législatif

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil communal. M. le Préfet donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel des conseillers. A l'appel de son nom, chaque conseiller solennise la promesse. Il est de ce fait installé membre du Législatif communal de Chexbres pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2016.

M. Flotron donne ensuite la parole à M. Dominique PASCHE, secrétaire provisoire, afin de procéder à l'appel nominal des membres auquel répondent : 49 membres y compris M. Romain BOVY et Mmes Caroline PAYER, Sandra STOCCO et Danielle WEGENER qui doivent être assermentés.

M. le Préfet demande à l'assemblée de se lever afin de procéder à l'assermentation des quatre personnes précitées. Il donne la lecture du serment auquel M. Romain BOVY et Mme Caroline PAYER, Sandra STOCCO, Danielle WEGENER répondent, tout à tour, en levant la main droite : *«Je le promets !»*.

Avant de procéder à l'élection du Président qui sera élu pour une année, M. le Préfet constitue un bureau provisoire, composé de M. Dominique PASCHE, secrétaire, Mme Ursula MERTES et M. Nicolas CHABLOZ comme scrutateurs. Puis, il donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11, 12 et 23 de la loi sur les communes concernant le mode de scrutin.

Election du Président

M. Christian GABRIEL présente M. Yvan FAVRE, actuellement Vice-Président du Conseil communal.

M. Yvan FAVRE étant le seul candidat, il est élu tacitement.

Election du Secrétaire pour la durée de la législature

Mme Karin DUCOMMUN présente M. Dominique PASCHE, actuellement Secrétaire du Conseil communal.

M. Dominique PASCHE étant le seul candidat, il est élu tacitement.

M. Dominique PASCHE dit : *«Je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez, c'est avec plaisir que je vais continuer mon mandat au sein du bureau du Conseil communal. J'espère que la Municipalité restera à l'écoute du bureau du Conseil et que la collaboration soit ouverte et constructive, ceci pour le bien de notre Commune. Je vous souhaite à tous une bonne législature»*.

M. le Préfet demande au Secrétaire du Conseil communal de lire le procès-verbal du début des opérations. Puis, il le met en discussion. Aucune remarque n'étant formulée, il déclare qu'il est adopté.

Avant de se retirer, il demande au nouveau Président, M. Yvan FAVRE de continuer la séance selon l'ordre du jour.

M. Yvan FAVRE dit : *« Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'accordez et c'est avec plaisir et fierté que j'assumerai pendant une année la fonction de premier citoyen de notre magnifique commune »*.

Il donne ensuite la parole à M. le Syndic Jean-Michel CONNE pour la présentation des différents dicastères.

M. le Syndic Jean-Michel CONNE (suppléante Mme Dominique WYSS COSSY)

Administration, relations extérieures et domaines.

Mme Marianne MUELLER et M. Martial VURLOD étant les seuls candidats, ils sont élus tacitement.

Election de l’Huissier du Conseil communal

Le bureau du Conseil propose de reconduire dans cette fonction l’huissier actuel, soit M. Jacques WEBER.

M. Jacques WEBER étant le seul candidat, il est élu tacitement.

Nomination de la Commission des finances

La Commission des finances est chargée, selon l’article 39 du règlement du Conseil communal, d’examiner le budget, les dépenses supplémentaires, les propositions d’emprunt et le projet d’arrêté d’imposition. Le bureau vous propose les 7 membres suivants :

Mme Saskia LEHRAN
 Mme Ursula MERTES (nouvelle)
 M. Francis GABRIEL
 M. Cédric GANTY
 M. Philippe BONZON
 M. Marc LAMBELET
 M. Didier KOLLY (nouveau)

Cette commission est élue à l’unanimité.

Nomination de la Commission de gestion

La Commission de gestion est chargée de la gestion et des comptes de l’année écoulée. Elle est composée de 16 membres et se renouvelle par quart chaque année. Elle s’organise en 5 sous-commissions de 3 personnes rattachées à un dicastère municipal et d’un premier membre, Président, qui chapeaute le tout. Le bureau vous propose les personnes suivantes :

Mme Patricia SAUGEON SCHMID
 Mme Fawzia SANDOZ
 Mme Marianne MUELLER
 Mme Christelle CONNE
 Mme Sandra STOCCO
 Mme Marine BOTFIELD
 M. Daniel ECUYER
 M. Fabrice MATTIA
 M. Romain COCHAND
 M. Pierre COSSY
 M. Gilles DE JOFFREY
 M. Pierre FAVRE
 M. Christian GABRIEL
 M. André LUESCHER
 M. Martial VURLOD
 M. Claude-André SAHLI (Président)

Cette commission est élue à l’unanimité.

M. Dominique PASCHE lui répond que ce n'est plus le Conseil communal qui élit cette Commission mais la Municipalité.

Nomination des délégués au Conseil intercommunal de l'ASCL

L'ASCL (Association Scolaire Centre Lavaux) est en charge de la gestion du nouvel établissement scolaire mixte regroupant l'ensemble des élèves des communes de Chexbres, Puidoux, Rivaz, St-Saphorin et Bourg-en-Lavaux. Selon les statuts 5 membres et 2 suppléants doivent être élus. Le bureau vous propose les personnes sortantes suivantes :

Mme Fabienne BOTFIELD
 Mme Françoise AUBORT
 M. Francis GABRIEL
 M. Florian ETTER
 M. Pascal PERRIRAZ
 M. Jean-Luc DUTOIT (suppléant)
 Mme Danielle WEGENER (suppléante)

Cette commission est élue à l'unanimité.

M. Yvan FAVRE remercie d'ores et déjà tous les membres du Conseil communal pour leur engagement et plus particulièrement les conseillères et conseillers qui entament leur première législature. Il invite chaque nouveau conseillers(ères) à venir chercher à la fin de la séance une mappe qui comprend le règlement du Conseil communal ainsi qu'un stylo. Les anciens conseillers(ères) recevront un magnifique stylo offert par la Commune.

M. Yvan FAVRE dit : *«Nous avons remarqué qu'il est parfois difficile de comprendre rapidement le fonctionnement d'une organisation telle que la nôtre. Nous avons donc pensé à mettre sur pied, d'une manière informelle, une sorte de parrainage, basée sur le volontariat. Un ancien aidant un nouveau conseiller(ère). Les personnes qui seraient intéressées par ce projet, d'un côté comme de l'autre, peuvent nous en faire part durant la suite de cette soirée. Nous ferons en sorte de vous mettre en relation».*

M. Yvan FAVRE donne encore les dates des prochaines séances, soit le jeudi 29 septembre 2016 à 20h15 et le vendredi 16 décembre 2016 à 18h00, suivie du traditionnelle souper du Conseil communal.

Il est 18h07, M. le Président demande au secrétaire d'effectuer le contre-appel, puis il met un terme à la séance.

Le président :

Le secrétaire :

Yvan FAVRE

Dominique PASCHE